

PROCÈS-VERBAL CNJ N° 2
DU 06 JUIN 2026
En visioconférence

Présidence

Bénédicte ROZE

Présents

Membres du groupe permanent

Laurence BARTHOUX – Pierrick BLANCARD – Jérémy BONTEMPS (CEN)
Valérie DUPOUEY LENOIR – Martine GUILLON (ARA) – Sébastien LEBRUN
Stéphanie MALLET – André OLIVE

Membre de la CNJ élargie

Jacky BOIREAU (G-E) – Jean-François LENEVEU (BRE) – Nathalie MIGALE (REU)
Natalie THOUMAS-GUI (NA) – Didier VANHAMME (SUD)

Membres associés

Amandine ANDRÉ – Philippe BOIDÉ – Guillaume GEISLER – Paul LALIRE
Adrien TARENNE – Yann VAILLANT

Conseillers techniques en territoires

Yann BESSON (OCC) – Alain BONARDI (ARA) – Tidiane CORREA (OCC)
Alex FERRAND (CEN) – Jérôme LUCOTTE (NOR) – Natacha LAPARTIEN (P-L)
Julien LEBOUDEC (N-A) – Sylvie LOPES (PCA) – Thibault MANELPE (P-L)
Goal-Maël TANGUY (BRE)

Invités

Gilles BEULAIGNE – Fabrice DUBUISSON (CNR) – Dominique MARRADI (CNR)
Jérôme NICAULT – Nicolas PARÉSY – Béatrice PFAENDER

Excusés

Jean GRACIA – Alexandre BOURASSEAU – Guy LANOE

- Début de la réunion : 19h00 -

**1. ACCUEIL PAR LA PRÉSIDENTE – POINTS SUR LES PRÉSENTS – APPROBATION
PV PRÉCÉDENT**

La Présidente introduit la Commission Nationale des Jeunes (CNJ) plénière avec un rapide tour des actualités fédérales intervenues depuis la dernière Commission. Parmi les sujets portés devant le Bureau fédéral et/ou le Comité directeur, Bénédicte ROZE cite :

- le programme 2036 qui avait été présenté en CNJ en mars 2026,
- le registre des compétitions qui est actuellement dans une phase de travail inter-commission,
- le classement des clubs,
- les actions actuellement déployées par le pôle développement. Ce point est également à l'ordre du jour de cette CNJ plénière notamment sous l'angle des évolutions de pratiques en matière de running.

Bénédicte ROZE signale que le sujet des formations sera également abordé lors de cette CNJ plénière. Le rôle central des membres de la CNJ dans la transmission de ces informations dans les territoires sera rappelé.

Le procès-verbal de la CNJ plénière du 12 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. ACTIONS PÔLE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Évolution des licences

Amandine ANDRÉ présente l'évolution du nombre de licenciés dans la continuité des précédentes CNJ plénières. Il existe une dynamique à la baisse pour les catégories U10/U12 (- 4,1%) et U14/U16 (- 5,4%) contre une hausse pour la catégorie U7 (+ 2,6%). Cette dynamique vient confirmer le constat déjà réalisé : il faut travailler sur la fidélisation des jeunes.

Julien LEBOUDEC partage le constat et fait le lien avec le manque d'encadrement formé dans les écoles d'athlétisme. Cela se traduit par un manque de dynamisme des séances qui ne va pas dans le sens d'une fidélisation des effectifs.

Didier VANHAMME tempère néanmoins le recul des effectifs en rappelant qu'ils sont au niveau de ceux de 2024. Ce constat doit donc être une alerte et non une inquiétude quant à notre attractivité.

Philippe BOIDÉ signale que cette décroissance existait avant 2024 et que 2025 a bénéficié de l'effet Jeux Olympiques. C'est pour cela qu'il faut s'interroger sur les actions à mettre en place pour inverser cette dynamique.

Sylvie LOPES rappelle que l'évolution positive des U7 est portée sur l'ouverture récente de sections Baby Athlé. Elle signale néanmoins que cette évolution risque de se tarir si nous ne parvenons pas à développer l'offre de service dédiée à ce très jeune public.

Suite à une question de Jérémy BONTEMPS, Bénédicte ROZE rappelle que le lien entre l'évolution des licences jeunes et la démographie a fait l'objet d'une présentation en Comité directeur. Cette étude montre que la part des licenciés sur la population reste stable depuis 15 ans. Cela atteste d'une corrélation entre ces deux évolutions.

Avancées sur le plan de développement fédéral

Philippe BOIDÉ présente les moyens de suivi du plan de développement mis en place par la Fédération. Il informe la CNJ plénière que ce suivi est désormais mis en visibilité des clubs afin d'en garantir la lisibilité et de permettre un travail en transparence avec l'ensemble des acteurs.

Amandine ANDRÉ fait un état des lieux de « la fête du pass' » qui bénéficie actuellement de 389 clubs et 3 comités inscrits, soit un nombre croissant de clubs impliqués. Elle rappelle que l'objectif de cette action, inscrite au plan de développement, est de célébrer les acquis des athlètes dans un évènement convivial. C'est donc une action de fidélisation des licenciés en vue de la saison à venir. Elle signale que la Fédération accompagne les participants en leur transmettant une dotation de communication en cohérence avec le nombre de licenciés de la structure.

Amandine ANDRÉ présente un état des lieux du « *Kinder Joy of Moving Athletic Day* » qui est également une action forte du début de saison au profit des jeunes. À ce jour 453 clubs se sont inscrits avec un objectif fixé à 750 clubs participants la saison prochaine (les inscriptions sont à réaliser avant le 14/06).

Elle rappelle que l'objectif de cette action est notamment de faire découvrir l'athlétisme au travers d'activités ludiques. Ici encore la Fédération accompagne les structures participantes en leur transmettant une dotation.

Adrien TARENNE souligne que les membres de la CNJ sont les meilleurs ambassadeurs de ces actions fédérales qui visent à lancer les saisons et à fidéliser les effectifs.

3. ÉVOLUTION DES FORMATIONS

En introduction de cette thématique Bénédicte ROZE souligne que la formation des encadrants est un élément déterminant pour l'accueil et la fidélisation des jeunes dans les clubs.

Guillaume GEISLER rappelle que l'objectif est de faire croître le nombre d'entraîneurs formés. Cela permettra de gagner en efficacité, grâce à une plus grande différenciation des séances au sein des groupes jeunes dans les clubs. Par ailleurs, il partage sa conviction. Pour lui, la qualité de l'encadrement est un vecteur essentiel de fidélisation. Pour ce faire, il faut accroître la connaissance des outils fédéraux mis à la disposition des encadrants. On y retrouve notamment la saison des U12, ou encore la saison du Baby. Cette dernière est complètement documentée pour les trois années couvertes par cette catégorie.

Guillaume GEISLER partage donc l'ambition de la réforme de la formation. Celle-ci visait à partager et à faire connaître les outils et bonnes pratiques, de manière à développer ces activités. Pour ce qui est des moyens mis en œuvre, l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) a travaillé sur un parcours en modules. Ce dernier est plus lisible et plus accessible en termes d'organisation et de durée. L'objectif est d'accroître le nombre de participants à ces formations fédérales diplômantes.

La simplification portée par cette réforme repose sur plusieurs leviers. D'abord, le retour de la possibilité pour les clubs d'inscrire leurs adhérents dans les parcours de formation. Ensuite, la diminution de la durée de ces parcours. Enfin, leur digitalisation partielle pour qu'un maximum de personnes soit en mesure de participer.

Guillaume GEISLER présente ensuite le schéma des diplômes fédéraux suivant :



Ces nouveaux parcours ne comptent donc plus que deux niveaux, contre quatre actuellement. Cela permettra de faciliter les parcours de formation de l'encadrement sportif. Par ailleurs, il informe la CNJ plénière que ces diplômes devront être prorogés via des actions de formation. Cette démarche est nécessaire pour qu'ils demeurent actifs. C'est également une condition pour qu'ils soient comptabilisés dans les labélisations.

Nicolas PARÉSY a interrogé l'assemblée sur l'existence d'équivalences entre les diplômes Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et les qualifications fédérales. À ce sujet, Guillaume GEISLER précise que les formations proposées par la Fédération constituent un apport aux enseignements dispensés en STAPS. Elles visent notamment à acculturer les étudiants à l'athlétisme et à ses outils, comme le Pass'Athlé. Les titulaires des diplômes STAPS peuvent donc débiter leur parcours de formation fédérale directement au niveau 2. En revanche, ils ne disposent pas d'une équivalence sur l'ensemble du parcours.

Suite à une question de Jérémie BONTEMPS sur l'âge requis pour débiter un parcours d'entraîneur, Guillaume GEISLER rappelle une règle essentielle. La responsabilité de l'encadrement de mineurs ne peut échoir qu'à des intervenants majeurs. Il va néanmoins se renseigner sur l'âge minimum pour débiter le parcours fédéral de formation. En effet, il est possible d'être assistant avant d'être entraîneur avec la responsabilité d'un groupe.

En conclusion de cette partie, Bénédicte ROZE invite les représentants des **Commissions Régionales des Jeunes (CRJ)** à être les ambassadeurs de ce nouveau parcours de formation. Ce dernier vise à avoir plus de personnes formées afin de mieux encadrer les pratiques des jeunes.

4. STAGES HORIZON ET PROGRAMME 2036

Paul LALIRE présente les neuf stages prévus par les Ligues régionales pendant l'été. Ces stages vont regrouper 12 Ligues engagées. Il informe la CNJ plénière qu'en date du 01/06/2026 le bilan (non stabilisé) fait déjà état de 347 athlètes ayant d'ores et déjà réalisé les minima pour participer à ces stages HORIZON. A titre de comparaison, en 2025 ils étaient 650 qualifiés avec des minima inférieurs.

Paul LALIRE rappelle que l'aide financière fédérale est allouée pour les athlètes ayant fait les minima. Son obtention est soumise à deux conditions. D'une part, le stage estival doit durer au minimum 4 jours. D'autre part, les Ligues doivent organiser au moins 10 jours d'actions à destination des U16 sur la saison.

Les documents pour demander cette aide forfaitaire doivent être transmis à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). La date limite d'envoi est fixée au 01/10/2026 au plus tard.

Mesure d'âge biologique auprès des U16

Paul LALIRE informe qu'il y a une possibilité de mettre en place une session de mesure lors de la Coupe de France de Ligues. Cela permettrait également de communiquer autour de cette initiative. De plus, ce serait l'occasion de faire une démonstration de la mise en œuvre de cette action en vue de la saison prochaine.

Il précise que l'organisation de cette action serait entièrement à la charge de la Direction Technique Nationale (DTN).

Bénédicte ROZE ajoute que cette initiative serait intéressante, notamment sur la compétition de la Coupe de France. Cela s'explique par la présence de l'Équipe Technique Régionale (ETR). Les échanges avec celle-ci sur ces mesures pourraient être très instructifs. Elle alerte néanmoins sur le nombre important d'athlètes lors de cette compétition. Une organisation rigoureuse de ces mesures sera donc nécessaire afin de gérer le potentiel flux de volontaires.

Alain BONARDI a posé une question sur l'organisation de ces mesures lors de leur stage préparatoire à la Coupe de France. À ce sujet, Paul LALIRE confirme qu'il serait préférable de maintenir cette action pendant le stage. Cela permettra d'alléger l'affluence lors de la Coupe de France. Il signale être également favorable à un partage des résultats. Il évoque ainsi la possibilité de faire établir les comptes-rendus individuels par l'équipe fédérale lors de la compétition.

Point d'étape sur le déploiement du programme 2036

Paul LALIRE fait un point d'étape sur l'échéancier du programme 2036 avec :

- fin mars : présentation des orientations du programme en Comité directeur fédéral avec la participation des Présidents de Ligue qui avaient été conviés ;
- avril : organisation de présentations à destination des salariés et des Conseillers Techniques Sportifs (CTS) des Ligues afin de permettre des échanges techniques avec les professionnels de la sphère athlétique ;
- fin avril : mise en place d'un comité de pilotage de 14 membres qui a validé les orientations du programme 2036 ainsi que les jalons à venir.

Paul LALIRE informe qu'actuellement, les équipes sont impliquées dans la présentation du programme 2036. Elles présentent également le projet de performance fédéral.

Ces échanges avec l'ensemble des Ligues visent à initier des plans régionaux d'actions. Ces plans tiendront compte du contexte, des moyens, mais aussi des actions déjà réalisées par les acteurs. En ce qui concerne le pilotage envisagé du programme 2036, le projet est de l'articuler autour du coordonnateur territorial. Ce dernier pourra travailler en équipe au sein de son territoire. Il œuvrera

également en lien avec le Conseil National des Ligues (CNL) et le Conseil National des Comités Départementaux (CNCD).

5. RÉGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS

Guillaume GEISLER présente l'état des lieux des documents encadrant et réglementant la pratique des catégories « Jeunes ». Cet état des lieux montre une diversité importante des documents de référence. En accord avec la politique fédérale visant une meilleure lisibilité, un travail de synthèse est donc nécessaire. Il permettra de garantir à la fois la disponibilité, la lisibilité et la cohérence de nos textes. L'objectif est aussi de faire évoluer notre pratique au regard des évolutions sociétales de notre époque.

La finalité de ce travail est de disposer d'un cadre réglementaire rénové. Ce dernier devra être mieux partagé entre les acteurs d'ici septembre. L'objectif est qu'il soit applicable dès le début de la saison à venir.

Voici le cadre de la discussion sur lequel s'appuie la politique « Jeune » de la Fédération. Celle-ci est mise en œuvre depuis une quinzaine d'années :

- la formation à long terme des athlètes ;
- le bien-être physique et mental ;
- l'enjeu de santé publique ;
- l'accueil de tous les profils, en explorant la diversité de l'athlétisme sur les formats d'activités et en alliant la performance individuelle avec une pratique collective ;
- la spécialisation progressive adaptée au développement des jeunes ;
- une pratique réglementée par des professionnels avec une connaissance croisée des exigences du haut niveau et du développement des enfants et des adolescents ;
- la formation des encadrants.

La synthèse des pratiques est présentée par Adrien TARENNE :

ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE RUNNING CHEZ LES U12

BABYATHLÉ - U7 (4 À 6 ANS)		POUSSINS - U12 (10 - 11 ANS)	
Epreuve	Distances, formats, durées maximales	Epreuve	Distances, formats, durées maximales
Cross	Rencontre sous forme de circuit, par équipe, sans classement ni départ en ligne : 2 à 3 fois 1'30 à 3' d'effort continu entrecoupées de récupération active = au temps d'effort.	Cross	. Course en ligne jusqu'à 1,5 km <u>dans la limite d'1 par saison</u> . Rencontre Kid cross . Rencontre sous forme de circuit, par équipe, sans classement ni départ en ligne : 2 à 3 fois 6-8' d'effort continu, récupération active = au temps d'effort
Route		Route	. Rencontre Kid cross ou Kid trail ou Kid athlé (Kid run) . Rencontre sous forme de circuit, par équipe, sans classement ni départ en ligne : 2 à 3 fois 6-8' d'effort continu, récupération active = au temps d'effort
Trail		Trail	. Course jusqu'à 1,5 km, 75d+ (2,25 km/effort) . Rencontre Kid trail . Rencontre sous forme de circuit, par équipe, sans classement ni départ en ligne : 2 à 3 fois 6-8' d'effort continu, récupération active = au temps d'effort

INJ Plénière - 4 juin 2026

BENJAMINS - U14 (12 - 13 ANS)

Epreuve	Distances, formats, durées maximales
Cross	Course de 2,5- 3 km, championnats inclus
Route	Course jusqu'à 3 km
Trail	Course jusqu'à 3 km, 150d+ (4,5 km/effort)

MINIMES - U16 (14 - 15 ANS)

Epreuve	Distances, formats, durées maximales
Cross	Filles : Course de 3 à 3,5 km sur les championnats départementaux et les 1/4 de finale des France Course de 3,5 à 4 km sur les 1/2 finales des France et les championnats de France
	Garçons : Course de 3,5 à 4 km sur les championnats départementaux et les 1/4 de finale des France Course de 4,5 km sur les 1/2 finales des France et les championnats de France
Route	Course jusqu'à 5 km, à l'exception des ekidans (interdits à cette catégorie)
Trail	Course jusqu'à 5 km, 250d+ (7,5 km/effort)

Adrien TARENNE signale que les travaux ayant conduit la DTN à proposer ces formats d'épreuves répondent également à la demande croissante des organisateurs. Ils s'accompagnent de la mise en place du Parcours Prévention Santé (PPS). Ce dernier permet de gérer une part des démarches liées à la pratique des mineurs. Jusque-là, celles-ci n'étaient traitées qu'à partir des athlètes âgés de 12 ans, au travers des recommandations de distances.

Sylvie LOPES signale que dans le Comité départemental des Bouches-du-Rhône d'Athlétisme, la pratique depuis plusieurs années était le Kid'Cross. Cela se faisait conformément aux recommandations fédérales. Actuellement, il y a un retour au cross en ligne traditionnel de 1,2 km. En effet, il n'y a plus l'envie d'organiser des Kid'Cross au sein de ce département. Des réflexions sont toutefois en cours sur ce sujet au sein du Comité.

Guillaume GEISLER signale qu'il est important de suivre les grands principes présentés dans les tableaux ci-dessus et non le format formel des épreuves pour s'adresser à l'ensemble des pratiquants.

Fabrice DUBUISSON (Commission Nationale du Running) signale que les jeunes sont un enjeu majeur pour la CNR. Cela s'explique par la concurrence exercée par les courses locales. Dans ces événements, des non-licenciés peuvent participer à des courses traditionnelles. En parallèle, la Fédération développe des Kid'Cross, mais ces formats peuvent s'avérer frustrants pour certains pratiquants. Il insiste donc sur la nécessité de trouver une solution pour attirer les jeunes vers le running.

Bénédicte ROZE rappelle que l'objectif est d'accompagner les jeunes vers l'Équipe de France et pour cela nous disposons :

- du levier de la formation ;
- du levier des événements et courses championnats ;
- du levier de la règle à définir.

Or actuellement le troisième levier est incontrôlable. Donc il faut nous appuyer sur les deux premiers leviers afin de faire respecter nos règlements.

Adrien TARENNE signale que le PPS va présenter les préconisations de la FFA sur les courses jeunes. Les parents pourront voir nos préconisations au regard des événements où ils inscrivent leurs enfants. Cela permettra donc d'agir sur le dernier des leviers listés par Bénédicte.

Perspective 2027

Bénédicte ROZE présente à la CNJ les candidatures en préparation pour les Finalités nationales 2027 :

- Equip'Athlé : Châteauroux avec le Club de La Berrichonne de Châteauroux ;
- Pointes d'Or : Albi (dossier complet), ainsi que Lens ou Talence ;
- Coupe de France des Ligues : Lyon-Parilly avec le CDA Lyon Métropole.

Records et meilleure performance

Jérémy BONTEMPS soumet à la CNJ plénière les validations de records suivantes :

- 2000 m féminin par Lucile MARTIN (Athlé Saint Julien) le 10/05/2026 à Evian-les-Bains avec une performance de 6'04''33 ;
- 4x60 m mixte par l'équipe de Haute Bretagne Athlétisme composée de Yanis GANDON, Kaela LEKELEFAC, Célia CHORIN et Thomas ROUSSEAU le 23/05/2026 à Redon avec une performance de 28''06.

La validation des records est acquise sans opposition.

Bilan de la nouvelle épreuve « jeune juge » lors de la finale nationale des Équip'Athlé

JJA (Jeunes Juges Arbitres) JJC (Jeunes Juges Confirmés) JJE (Jeunes Juges Expérimentés)

Jérémy BONTEMPS réalise un bilan de l'épreuve des jeunes juges en exposant les données suivantes :

- 73 jeunes juges ont pris part à la Finale Nationale des Équip'Athlé dont 29 JJA non éligibles à l'épreuve puis 44 JJC et JJE qui ont présenté la nouvelle épreuve du challenge ;
- la moyenne de l'épreuve est de 11,4/20 avec une distinction entre les JJC qui obtiennent une moyenne de 11,2/20 et les JJE qui obtiennent une moyenne de 12,1/20 ;
- Les candidats (5 absents) se sont répartis par spécialité avec :
 - o 3 en spécialité chronométrie qui étaient tous JJC
 - o 6 en spécialité course dont 2 JJE
 - o 22 en spécialité sauts dont 8 JJE
 - o 6 en spécialité lancers tous JJC
 - o 2 en spécialité départs tous JJC

Bénédicte ROZE précise qu'il y a eu peu de contestation lors de la Finale sur cette nouvelle épreuve. Elle signale que les jeunes juges étaient également dans un meilleur état d'esprit. Cela s'explique par l'absence de la pression de l'examen pratique, traditionnellement organisé ce jour-là.

Didier VANHAMME abonde dans le même sens. Il signale que la mise en place de cette épreuve au niveau national a permis d'éviter une « course à la qualification » dans les territoires en amont de la finale nationale. Cela a donc retiré une pression qui pesait jusque-là sur les candidats à la qualification JJE. De plus, les organisateurs ont ainsi eu la possibilité d'étaler les certifications tout au long de la saison estivale.

Pierrick BLANCARD signale que du côté de la Ligue d'Île-de-France d'Athlétisme (LIFA), le retour est mitigé sur cette épreuve. Selon les clubs ayant participé à la finale nationale, celle-ci ne valorise pas assez la qualification acquise par les jeunes juges. De plus, l'application du même socle de points pour les JJC et le JJE pose problème. Elle n'est pas de nature à valoriser l'investissement des jeunes ayant été jusqu'à la qualification JJE.

Bénédicte ROZE précise qu'il y a également eu des demandes pour que des JJA puissent participer à l'épreuve écrite.

André OLIVE défend le principe de cette épreuve. Il établit une comparaison avec les autres athlètes, qui peuvent parfois être loin de leur niveau de référence le jour de la finale. Selon lui, cette épreuve permet de faire des jeunes juges des athlètes comme les autres.

Pierrick BLANCARD précise que c'est la différence de traitement qui a pu interroger. Cela concerne plus particulièrement l'exclusion de l'épreuve des JJA, ainsi que le traitement égalitaire des JJC et JJE.

Bénédicte ROZE précise que l'exclusion des JJA de cette nouvelle épreuve s'expliquait par l'absence de spécialité au niveau JJA. En revanche, cette nouvelle épreuve était organisée par spécialité.

Pierrick BLANCARD expose que les retours de la Lignes Ile-de-France tendent à considérer que les JJA devraient être inclus. Cela se justifie si nous défendons le principe qu'il s'agit d'une épreuve comme une autre. La première étape consisterait alors à leur faire choisir une spécialité.

Martine GUILLON signale qu'il existe encore un écart entre les athlètes et les jeunes juges. En effet, ces derniers peuvent prendre part à la fois à la finale nationale et à la finale régionale. Cette double participation n'est pas autorisée pour les athlètes.

Bénédicte ROZE signale que le règlement va être amendé. Cette exclusion, actuellement prévue uniquement pour les athlètes, y sera incluse. L'objectif est de garantir une parfaite équité entre les différents participants.

Évolution du protocole « jeune juge »

Stéphanie MALLET présente les modifications du protocole jeune juge :

- exclusion des Kid'Athlé et Pouss'Athlon des compétitions supports des suivis / certifications des jeunes juges quel que soit le niveau ;
- ajout de la marche athlétique dans les pratiques possibles dans le suivi des JJA ;
- ajout des prérequis pour la certification des JJE :
 - o certification JJC antérieure au 01/11 de la saison de présentation du JJE ;
 - o inscription auprès du référent régional au plus tard 15 jours avant l'examen ;
 - o réalisation d'au moins trois compétitions avant la compétition de certification JJE ;
- précision du choix des compétitions certifiantes pour le niveau JJE qui sont proposées par les CRJ et validées par la CNJ.

Laurence BARTHOUX a posé une question sur le souhait de certains JJA de se spécialiser en marche. À ce sujet, Bénédicte ROZE précise que la spécialité marche athlétique est actuellement une exclusivité de la filière juge. Cette décision fait suite aux échanges avec la Commission Nationale de Marche (CNM).

Ces modifications sont approuvées par la CNJ sans opposition.

Au sujet des passerelles avec le monde scolaire, Stéphanie MALLET précise qu'il faudra :

- revoir les rédactions suite à la signature de la convention avec l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) ;
- revoir les passerelles quand la convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) sera signée.

6. MONDE SCOLAIRE

Jérôme NICAULT informe que la convention avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) sera sans doute signée lors du meeting de Paris de cet été.

Concernant l'UNSS, il informe la CNJ que la situation est plus compliquée. En effet, ils ont envoyé unilatéralement une proposition jugée inacceptable par la DTN et le Président de la FFA. Cette proposition de l'UNSS ne reprend rien des échanges préalables. En revanche, elle inclut une demande de financement de son développement.

Le Président de la FFA va donc prendre attache avec le directeur de l'UNSS. L'objectif est de voir comment avancer dans ce contexte.

Jérôme NICAULT invite donc à la prudence dans la mise en œuvre des partenariats locaux avec l'UNSS, dans l'attente du partenariat national. En toute logique, ces partenariats locaux doivent s'inscrire dans le cadre d'une convention nationale. Or, celle-ci n'existe pas aujourd'hui.

Fabrice DUBUISSON pose la question de l'organisation des championnats de France lycée de la saison prochaine. Celle-ci est actuellement en discussion entre l'UNSS et les structures déconcentrées de la Fédération.

7. PARTAGE D'EXPÉRIENCES EN TERRITOIRES

Sylvie LOPES a posé une question sur l'impossibilité de saisir les animations Baby dans E-Logic@, ce qui empêche les clubs de bénéficier des points afférents. À ce sujet, Bénédicte ROZE rappelle qu'il n'y a pas de rencontre possible dans le règlement CNJ pour cette catégorie. C'est cette exclusion réglementaire qui fonde l'impossibilité de saisie dans E-Logic@.

Natalie THOUMAS-GUI demande s'il est possible de mettre en place un affichage du bilan U14 sur le site de la Fédération. Ce projet suivrait le même modèle que celui réalisé pour les catégories à partir des U16. Elle justifie cette demande par la facilité de suivi que cela permettrait. Cet outil serait notamment très utile dans le contexte du programme 2036.

Guillaume GEISLER rappelle que ce bilan n'était historiquement pas affiché de manière à éviter une course à la performance et aux classements. Il précise néanmoins que cet affichage va être réfléchi dans le cadre du programme 2036. L'objectif maintenu est d'acculturer les acteurs sur cette non-course aux classements.

Paul LALIRE et Guillaume GEISLER précisent que l'idéal, en termes de lisibilité, serait de disposer d'un bilan pondéré. Celui-ci intégrerait les pics de vélocité de croissance et/ou l'âge relatif (le mois de naissance). Ils reconnaissent toutefois que la mise en œuvre d'un tel bilan pondéré reste lourde.

Pierrick BLANCARD demande que le règlement de la CNJ soit amendé. Il souhaite y inclure le fait que les triathlons doivent être réalisés sur une seule et même compétition, ainsi que sur un maximum de deux jours consécutifs. Il justifie cette demande par l'absence d'exclusion dans les textes actuels. Aujourd'hui, ce manque de précision permettrait aux organisateurs de réaliser des triathlons sur plusieurs jours, sans restriction de temps maximum entre les épreuves. Cela risque de créer une rupture d'équité dans la réalisation des triathlons entre les différents territoires.

8. PROCHAINE RÉUNION

Samedi 7 novembre 2026 en présentiel à la FFA ;

- Fin de la réunion : 21h30 –



Pierrick BLANCARD
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Bénédicte ROZE
PRÉSIDENTE DE LA CNJ